NATIONS UNIES **S**

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/55*
20 janvier 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 18 JANVIER 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LES REPRÉSENTANTS DES PAYS SUIVANTS : ANTIGUA-ET-BARBUDA, ARGENTINE, AUSTRALIE, BAHAMAS, BANGLADESH, BARBADE, BELGIQUE, BELIZE, BÉNIN, BOLIVIE, COSTA RICA, DANEMARK, DOMINIQUE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, GRENADE, GUATEMALA, GUYANA, ISRAËL, JAMAÏQUE, JORDANIE, PAYS-BAS, PHILIPPINES, POLOGNE, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, SAINT-KITTS-ET-NEVIS, SAINTE-LUCIE ET TRINITÉ-ET-TOBAGO

Nous avons l'honneur de vous faire tenir le texte de la recommandation des États Membres participant à la force multinationale en Haïti et l'évaluation du commandant de la force, selon laquelle un climat sûr et stable a été instauré en Haïti. Cette recommandation et la déclaration sont présentées conformément au paragraphe 8 de la résolution 940 (1994) du Conseil de sécurité, en date du 31 juillet 1994, qui stipule que le Conseil prendra sa décision de mettre fin à la mission de la force "eu égard aux recommandations que feront les États Membres participant à la force multinationale, sur la base de l'évaluation du commandant de la force multinationale".

Nous vous serions obligés de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre ainsi que de la recommandation et de la déclaration qui l'accompagnent comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
d'Antigua-et-Barbuda

(Signé) Lionel HURST

Le Représentant permanent de
l'Argentine

(Signé) Emilio J. CARDENAS

Le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de
l'Australie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Richard ROWE

Le Représentant permanent des Bahamas

(Signé) Harcourt L. TURNQUEST

---

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

Conseiller

Mission permanente du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Mohammad ZIAUDDIN

La Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Barbade auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Teresa A. MARSHALL

Le Représentant permanent de la Belgique

(Signé) Alex REYN

Le Représentant permanent du Belize

(Signé) Edward A. LAING

Le Représentant permanent du Bénin

(Signé) René Valéry MONGBE

Le Représentant permanent de la Bolivie

(Signé) Edgar C. OMISTE

La Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Emilia C. DE BARISH

Le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Theis TRUELSEN

Attachée

Mission permanente de la Dominique auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Edna J. MURPHY

La Représentante permanente des États-Unis d'Amérique

(Signé) Madeleine ALBRIGHT

Le Représentant permanent de la Grenade

(Signé) Eugene M. PURSOO

Le Représentant permanent du Guatemala

(Signé) Julio A. MARTINI HERRERA

Le Représentant permanent du Guyana

(Signé) Samuel INSANALLY

Le Représentant permanent adjoint d'Israël

(Signé) Moshe MELAMED

Ministre conseillère

Mission permanente de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Sheila MONTEITH

Conseiller militaire

Mission permanente de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Ahmad MASARWEH

Le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Herman SCHAPER

Le Représentant permanent des Philippines

(Signé) Felipe MABILAGAN

Le Représentant permanent de la Pologne

(Signé) Zbigniew WLOSOWICZ

Conseiller d'ambassade,

Conseiller militaire

Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Tim MANNERS-SMITH

Représentante

Mission permanente de Saint-Kitts-et-Nevis auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Brenda DASSENT

Le Représentant permanent de Sainte-Lucie

(Signé) George W. ODLUM

La Représentante permanente de la Trinité-et-Tobago

(Signé) Annette DES ÎLES

ANNEXE I

Recommandation des États membres de la force multinationale en Haïti au Conseil de sécurité concernant la situation en Haïti

Un climat stable et sûr ayant maintenant été instauré en Haïti, les États membres de la force multinationale recommandent que le Conseil de sécurité décide que le moment est venu pour la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) de commencer à assumer la totalité de ses fonctions. En faisant la présente recommandation, les États membres de la force multinationale prennent acte, en les confirmant, des conclusions du rapport du commandant de la force multinationale en date du 9 janvier 1995. Par sa résolution 940 (1994), le Conseil de sécurité a autorité la force multinationale à faciliter le départ d'Haïti des dirigeants militaires, le retour du Président Aristide et le rétablissement des autorités légitimes du Gouvernement haïtien ainsi qu'à instaurer et maintenir un climat sûr et stable qui permette d'appliquer l'accord de Governors Island. Tous ces objectifs ont été atteints et d'autres tâches accomplies.

ANNEXE II

Déclaration du commandant de la force multinationale faisant le point de la situation en Haïti, en date du 15 janvier 1995

Dans sa résolution 940 (1994), le Conseil de sécurité énonce les modalités de la transition de la force multinationale à la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) sur la base de l'évaluation du commandant de la force et autorise le transfert des fonctions de la force multinationale à la MINUHA lorsque a) un climat stable et sûr aura été instauré et que b) la MINUHA sera dotée d'une structure et d'effectifs adéquats pour assumer la totalité de ses fonctions.

Conformément à la résolution 940 (1994), le commandant de la force multinationale en Haïti, agissant de concert avec les commandants des contingents multinationaux qui relèvent de lui, déclare qu'un climat stable et sûr a été instauré en Haïti et que la première des deux conditions posées pour la transition à la MINUHA est donc remplie. La force multinationale a facilité le départ d'Haïti des auteurs du coup d'État et le retour du Président Aristide et des autres autorités légitimes du Gouvernement haïtien et a instauré le climat stable et sûr indispensable à l'application intégrale de l'accord de Governors Island.

En instaurant un climat stable et sûr, la force multinationale a atteint les objectifs ci-après :

a) Les autorités élues du Gouvernement haïtien sont en mesure de s'acquitter de leurs tâches quotidiennes sans ingérence. Les pouvoirs exécutif et législatif fonctionnent de façon satisfaisante et sont en mesure d'assurer la conduite des affaires publiques;

b) Aucune menace grave de renversement ne pèse sur le Gouvernement;

c) Des mécanismes adéquats en matière de sécurité ont été mis en place pour prévenir toute atteinte à la sécurité personnelle du Président Aristide ou à celle des membres de son gouvernement;

d) Le personnel international en Haïti est en mesure de se déplacer et de travailler en toute liberté;

e) Les désordres civils de grande envergure ont pris fin; des forces de sécurité haïtiennes capables de réprimer des troubles moins importants ont été constituées et ont subi une formation;

f) La violence politique organisée a considérablement diminué. La plupart des actes de violence résultent d'activités criminelles ou de différends sociaux;

g) Le processus de filtrage des forces armées d'Haïti, la formation d'une force provisoire de sécurité publique et la restructuration de l'appareil militaire sont en cours. Le Parlement a adopté une loi sur la police et la réforme de l'appareil militaire est en cours. Les 3 000 hommes de la Force

provisoire de sécurité publique ont été formés et déployés sur l'ensemble du territoire du pays conjointement avec les membres de la police internationale, dont la présence est assurée en permanence et qui fournissent constamment des conseils techniques (et qui continueront d'être présents et de fournir des conseils dans le cadre de la MINUHA).

Le commandant de la force est prêt à contribuer à satisfaire à la deuxième condition stipulée dans la résolution 940 (1994) du Conseil de sécurité, à savoir permettre à la MINUHA d'assumer la totalité de ses fonctions, afin d'atteindre l'objectif qu'est la transition de la force multinationale à la MINUHA en mars 1995.

Le commandant de la force multinationale en Haïti,

Général de division

(Signé) David C. MEADE